

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Représentés : 0
Votants : 8
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 1

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT

Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Jean-François THEUILLON

Représentés :

Absents : Arnaud BUSCAIL, Gwenaëlle LAPEYRE, Magnolia PONS

Secrétaire de séance : Carole LACANAL

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Objet : Avis sur la modification de périmètre de la Communauté des Communes Couserans Pyrénées au sein du SMDEA

Vu l'article 10 bis.1 des statuts du SMDEA, relatif à l'élaboration d'un document d'orientation pour toute modification de périmètre au sein d'un syndicat ;

Vu l'article 10 bis.2 des statuts du SMDEA, relatif à la procédure de modification du périmètre d'un membre du syndicat ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification du périmètre d'un de ses membres,

Considérant que la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées a présenté sa demande de modification du périmètre du SMDEA,

Considérant qu'un document d'orientation a été conjointement établi entre la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées et le SMDEA et est joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification du périmètre de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA,

Considérant qu'en l'absence de réponse d'un membre dans un délai de trois mois, l'avis sera réputé favorable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré avec 7 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA, et de donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 30 septembre 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le 11 OCT. 2024

après dépôt en Sous-préfecture le 11 OCT. 2024

après publication ou notification le 11 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 11/10/2024

Date de réception de l'AR: 11/10/2024

009-210902532-2024_20-DE

A G E D I